COMMUNIQUE DE PRESSE

OPÉRATION GRAND SITE COMBE D'ARC

18 MAI 2017 : SIGNATURE DES CONVENTIONS DE GESTION DU SITE

Entre le Département de l'Ardèche, la Communauté de communes des gorges de l'Ardèche et le Syndicat de gestion des gorges de l'Ardèche

Il y a un peu plus d'un an, le projet de réhabilitation paysagère de la Combe d'Arc débutait. Etaient compris dans ce projet la restauration de la vue sur le Pont d'Arc, l'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques, et aujourd'hui, l'aménagement d'une aire d'accueil et de stationnement en dehors du cœur du site sur l'emplacement de l'ancien camping Tourre.

Cette seconde phase d'un programme partenarial associe le Département de l'Ardèche, le Syndicat de gestion de gorges de l'Ardèche (SGGA), la Communauté de communes des gorges de l'Ardèche et la commune de Vallon-Pont d'Arc avec le soutien de l'Etat et de la Région, pour préserver et mettre en valeur un site exceptionnel.

Cela nécessite aussi d'organiser la gestion et l'entretien des nouveaux aménagements. Une nécessité à laquelle le Département, la communauté de communes et le Syndicat de gestion ont choisi de répondre collectivement et qui fait l'objet de conventions entre ces acteurs du projet ; conventions signées ce 18 mai à quelques semaines de l'ouverture du nouveau parking Pont d'Arc Belvédère.

LE PARKING PONT D'ARC BELVEDERE

Après un hiver dédié aux travaux de terrassement et de construction du bâtiment, le nouveau parking public « Pont d'Arc - Belvédère » situé dans le secteur de Châmes, sort de terre (anciennement camping Tourre).

Le parking Pont d'Arc Belvédère ouvrira le 1er juillet !

L'ouverture étant prévue pour le 1er juillet 2017, les prochaines semaines vont être consacrées aux finitions : mise en place des revêtements de sols sur les différents espaces (parkings VL et parking autocars, plateforme et cheminements piétons), plantations et entretien de plus d'une centaine d'arbres d'essences locales, finition du bâtiment qui accueillera les toilettes sèches et l'espace d'accueil des Bateliers de l'Ardèche.

Le cheminement piéton entre le nouveau parking et le belvédère historique du Pont d'Arc sera provisoirement amélioré en attendant la création de la liaison piétonne définitive prévue pour la saison 2018.

Organiser la fréquentation et l'entretien du site

Pour permettre une bonne gestion du site, les collectivités partenaires de l'OGS s'organisent. Ainsi**, le Département de l'Ardèche**, propriétaire du site et en charge des travaux**, va signer ce jeudi 18 mai une convention avec la Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche qui aura en charge notamment la gestion du parking payant et l'organisation des navettes estivales gratuites** depuis le parking de Ratière à Vallon vers le Pont d'Arc.

Sur les équipements réalisés ou à venir, le Département conventionne avec la Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche qui s'engage à :

- prendre en charge l'entretien et la gestion des deux parkings payants aménagés (dont le premier qui ouvrira ce 1er juillet) ;
- mettre en place une offre de transport public (navettes) d'une fréquence et capacité suffisantes pour contribuer à la réduction de l'usage de l'automobile pour se rendre sur le site ;
- assurer selon les règles la surveillance de la baignade publique aménagée sur les rives de l'Ardèche ainsi que l'entretien courant des deux bâtiments qui y seront affectés,
- assurer la collecte des déchets et l'entretien des espaces publics du site.

La Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche confie au SGGA l'entretien des espaces publics de la Combe d'Arc pour la saison 2017. Le SGGA aura ainsi en charge, entre le 15 avril et le 15 octobre , le ramassage des déchets, le nettoyage du parking et des toilettes présentes sur le site et plus globalement la surveillance générale du site (dépôts d'ordures sauvages, camping sauvage…) et si nécessaire le signalement auprès de la Communauté de communes. En outre, le SGGA assure, pour le compte du Département de l'Ardèche, le ramassage des déchets sur les abords de la route touristique du Pont de l'Ibie jusqu'au Serre de Tourre.

Inciter au stationnement sur le parking de Ratière

La Communauté de communes a arrêté la tarification des parkings Ratière et Pont d'Arc Belvédère pour la saison 2017. Le principe est d'inciter les visiteurs à stationner longuement à Ratière, à l'aide de tarifs dégressifs dans le temps, pour y prendre la navette gratuite. A l'inverse, au parking Pont d'Arc Belvédère, les tarifs au quart d'heure augmentent après 2h de stationnement pour dissuader les visiteurs de stationner toute la journée sur place.
Illustration :
Le prix de stationnement est de 2 € pour 2h de stationnement, à Ratière comme à « Pont d'Arc Belvédère ». A partir de la 3ème heure, le ¼ d'heure supplémentaire revient à 0,20 € à Ratière et 0,30 € à Pont d'Arc Belvédère. A partir de la 5ème heure, c'est 0,15 € à Ratière et 0,35 € à Pont d'Arc Belvédère. Le quart d'heure supplémentaire coûtera au visiteur 0,20€ à partir de la troisième heure et 0,15€ à partir de la cinquième heure au parking Ratière, quand il lui reviendra à 0,30€ puis 0,35€ à Pont d'Arc Belvédère.
Cette tarification sera en place à Pont d'Arc Belvédère à compter de l'ouverture du parking le 1er juillet. A partir du 1er septembre, lorsque les navettes ne circuleront plus, le nouveau parking sera gratuit.

POUR MEMOIRE : LES OBJECTIFS DE L'OPERATION GRAND SITE

Les gorges de l'Ardèche, et plus particulièrement les abords du Pont d'Arc, abritent une conjonction extraordinaire d'enjeux patrimoniaux : un site Unesco autour du bien culturel « Grotte Chauvet-Pont d'Arc » inscrit au patrimoine mondial de l'humanité, une réserve naturelle nationale (les gorges de l'Ardèche), un site classé (le Pont d'Arc et ses abords) et un espace naturel sensible du Département (gorges de l'Ardèche et Pont d'Arc).

Or, ce site exceptionnel souffre d'une affluence mal maîtrisée, notamment en période estivale. De plus, au fil des années, un aménagement anarchique a abouti à la prolifération de points noirs paysagers tandis que des plantations ont conduit à fermer le paysage et la vue sur le Pont d'Arc depuis la route des gorges. A ce titre, les acteurs territoriaux ont élaboré une opération grand site (OGS) : il s'agit d'une démarche proposée par l'État aux collectivités pour répondre aux difficultés que posent l'accueil des visiteurs et l'entretien des sites classés de grande notoriété soumis à une forte fréquentation.

Aussi, l'opération grand site, approuvée par le ministère de l'écologie en mars 2015, poursuit quatre objectifs principaux : restaurer la lisibilité du méandre, rétablir la continuité agricole de la combe d'Arc, sortir le

stationnement du cœur de site et redonner leur place aux piétons. Le programme d'actions prévoit la maîtrise foncière publique, la réouverture des vues sur le Pont d'Arc, l'organisation des cheminements piétons, la requalification de la plage, la limitation et l'organisation du stationnement ainsi qu'une accessibilité renforcée par la navette.

Un programme partenarial global sur 6 ans (2015-2020)
L'opération grand site Combe d'Arc (requalification des abords du Pont d'Arc) est portée en commun par le Département de l'Ardèche, le Syndicat de gestion des gorges de l'Ardèche (SGGA), la Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche et la commune de Vallon-Pont d'Arc.
L'opération a été autorisée par le ministère de l'écologie et du développement durable en mars 2015 après un avis favorable unanime de la commission supérieure des sites en décembre 2014. Le projet est soutenu financièrement par l'État et la Région Auvergne Rhône-Alpes (contrat de plan État-Région 2014-2020). Le SGGA est le coordonnateur de l'OGS et le Département en est le maître d'ouvrage principal. Le comité de pilotage de l'opération est co-présidé par Alain Triolle, préfet de l'Ardèche, Hervé Saulignac, président du Département, et Christine Malfoy, présidente du Syndicat de gestion des Gorges de l'Ardèche.
Le montant total de l'opération est évalué à 10 M€.

Retrouvez toutes les informations sur le projet, les différents aménagements prévus et l'avancement des travaux, visualisez l'évolution du paysage grâce à l'Observatoire Photographique du Paysage en ligne, participez, donnez votre avis, posez des questions sur : www.grandsite-combedarc-ardeche.fr

CONTACTS PRESSE

Département de l'Ardèche
Direction de la communication
Sandrine Barberino / Isabelle Seren / Corine Fontanarava
04 75 66 71 46 / 04 75 66 77 12 / 04 75 66 77 08

SGGA
Bénédicte Raoux
Chargée de mission communication
04 75 98 77 31
b.raoux@gorgesdelardeche.fr

Communauté de communes des gorges de l'Ardèche
Babette Peylen
Chargée de communication
04 75 37 04 60
communication@cc-gorgesardeche.fr
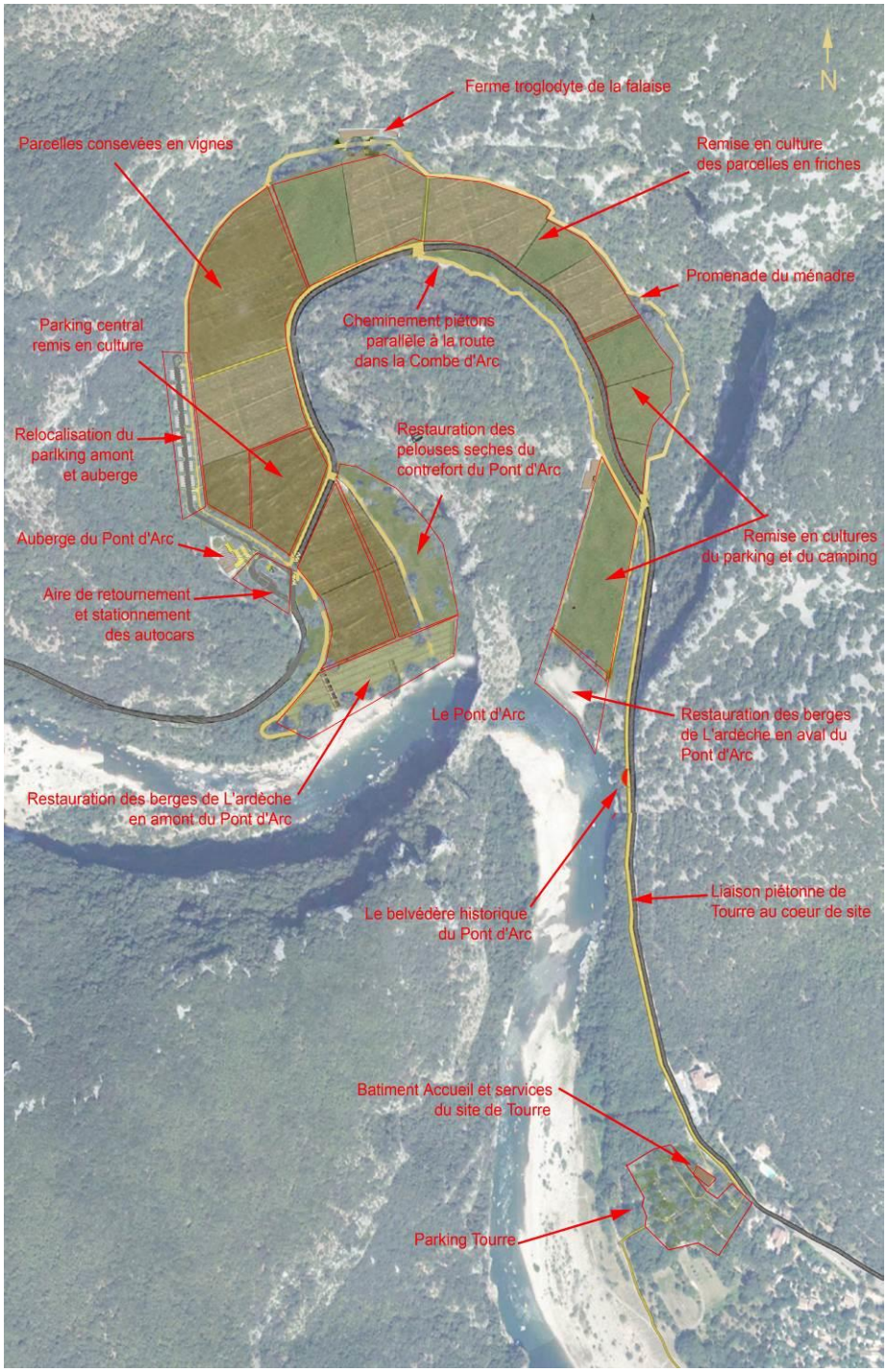
ANNEXE : L'OPERATION GRAND SITE COMBE D'ARC EN UN COUP D'OEIL